

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2016

**Avis public est par les présentes
Donné aux contribuables de cette municipalité**

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2016 est complété et déposé au bureau de la Trésorière à l'Hôtel de Ville, situé au 650, 3^e Rue à Chibougamau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 12 février 2016;

QUE les dates d'échéance pour les versements sont les suivantes:

1 ^{er} versement	14 mars 2016
2 ^e versement	13 juin 2016
3 ^e versement	12 septembre 2016

QUE tout compte de taxes en souffrance portera intérêt tel que stipulé au règlement 003-2015, soit 12% par année;

QUE tout contribuable qui paiera la totalité de son compte de taxe, avant la première (1^{ère}) date d'échéance, bénéficiera d'une réduction de deux pour cent (2%) sur la totalité de la taxation annuelle, et ce sur tout compte de 300.00 \$ et plus.

DONNÉ A CHIBOUGAMAU, CE 20 JANVIER 2016.

**PASCALE VEZINA, O.M.A.
Directrice des finances et trésorière**